

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 474**2 mai 2003****SOMMAIRE**

Agence Europe S.A., Luxembourg	22734	Fun International Holding S.A., Luxembourg	22748
Amadine Holding S.A., Luxembourg	22746	Gambale Roofing Technology S.A., Luxembourg	22735
Astrild Holding S.A., Luxembourg	22746	Garage M. Losch, S.e.c.s., Luxembourg-Bonnevoie	22745
ATR Special Engineering S.A., Luxembourg	22749	Garage M. Losch, S.e.c.s., Luxembourg-Bonnevoie	22745
Azzurri Internazionale S.A., Luxembourg	22743	Garage Martin Losch, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	22744
BT Longmont (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxembourg	22740	Gartmore Sicav, Luxembourg	22714
BT Longmont (Luxembourg) II, S.à r.l., Luxembourg	22741	Get Creative Marketing S.A., Luxembourg	22738
C & L Investments S.A., Luxembourg	22736	Get Creative Marketing S.A., Luxembourg	22737
Capricorn Holding S.A., Luxembourg	22707	GIA Global Investment Activity S.A., Luxembourg	22740
Casochri Holding S.A., Luxembourg	22744	GIA Global Investment Activity S.A., Luxembourg	22739
CeDerLux-Services, S.à r.l., Luxembourg	22737	Gizmo Holding S.A., Luxembourg	22742
Chester opportunity 1, S.à r.l., Luxembourg	22709	Helianthe Holding S.A., Luxembourg	22746
Citore S.A., Luxembourg	22739	HSBC Asset Management Sicav, Luxembourg	22721
COFIMETAL S.A.H. (Compagnie Financière de la Métallurgie), Luxembourg	22752	I.D.S. Distribution Service, S.à r.l., Soleuvre	22749
COFIMETAL S.A.H. (Compagnie Financière de la Métallurgie), Luxembourg	22752	Ilos S.A., Luxembourg	22735
Colle Développement S.A., Rodange	22724	Ilos S.A., Luxembourg	22736
Colle Développement S.A., Rodange	22727	Imprimerie de l'Europe S.A., Luxembourg	22743
Cotinga Holding S.A., Luxembourg	22746	JB Investment Company S.A., Luxembourg	22749
Cross Atlantic Associates Holding S.A., Luxembourg	22740	Kateco S.A., Luxembourg	22707
Crushing Engineering S.A.	22751	Keham S.A. Holding, Luxembourg	22732
D.M.E., S.à r.l., Ehlerange	22748	Keham S.A. Holding, Luxembourg	22733
DHB Investissement, S.à r.l., Luxembourg	22742	Keham S.A. Holding, Luxembourg	22733
DKV Lux, Deutsche Krankenversicherung Luxembourg S.A., Luxembourg	22729	Keham S.A. Holding, Luxembourg	22733
Ecupar Conseil S.A., Luxembourg	22714	Keham S.A. Holding, Luxembourg	22733
Ediprint, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	22749	Keham S.A. Holding, Luxembourg	22733
Elis Luxembourg S.A., Leudelange	22743	Keham S.A. Holding, Luxembourg	22733
F & P S.C.I., Bertrange	22715	Keham S.A. Holding, Luxembourg	22733
F & P S.C.I., Bertrange	22716	Keham S.A. Holding, Luxembourg	22733
Fari S.A., Luxembourg	22737	Keham S.A. Holding, Luxembourg	22733
Financial Industrial Services S.A., Luxembourg	22716	Kensington S.A., Luxembourg	22741
Financière d'Acquisitions S.A.	22748	Kyle-Stone Holdings S.A., Luxembourg	22716
Financière Immobilière de Développement Européen S.A., Luxembourg	22744	Kyle-Stone Holdings S.A., Luxembourg	22721
FL Selenia, S.à r.l., Luxembourg	22750	Lily Investments S.A., Luxembourg	22745
		Lippert Transports Internationaux, S.à r.l., Luxembourg	22734
		Lippert Transports Internationaux, S.à r.l., Luxembourg	22734
		Luxembourg Future Lane S.A., Luxembourg	22706
		Manakin Holding S.A., Luxembourg	22746
		Marnatmaj Holding S.A., Luxembourg	22742
		Media International S.A., Luxembourg	22742
		Met Life Holdings Luxembourg S.A., Luxembourg	22727

Missog Holding S.A., Luxembourg	22718	Providentielle Holding S.A.	22748
Missog Holding S.A., Luxembourg	22740	Reit Immobilien S.A., Luxembourg.....	22723
MKI-Ventures Holding S.A., Luxembourg	22736	Reale S.A., Luxembourg.....	22738
Monopoly S.A., Luxembourg.....	22727	Scout Holding S.A., Luxembourg	22752
Moyens et Capitaux Européens S.A., Luxembourg.....	22718	Signal Lux Investment S.A., Luxembourg	22749
Namarc S.A.H., Luxembourg	22714	Sodi S.A., Luxembourg.....	22738
Nanterre TE, Nanterre TX et Nanterre G, S.e.n.c., Luxembourg	22708	Sopercap Holding S.A., Luxembourg	22723
NR Participation S.A.H., Luxembourg	22743	Stema Investments Holding S.A., Luxembourg...	22746
Optimal Holding S.A., Luxembourg.....	22719	Tierra Del Fuego, S.à r.l., Hesperange	22717
Optimal Holding S.A., Luxembourg.....	22720	V-Pile Technology Holding (Luxembourg) S.A....	22741
Ouranos S.A., Luxembourg	22706	Villa Regina International S.A., Luxembourg	22706
Owar S.A., Luxembourg	22747	Wanchai Europe S.A., Luxembourg	22747
Palandis Investment S.A.H., Luxembourg	22741	Wanchai Europe S.A., Luxembourg	22747
(La) Première Investment S.A., Luxembourg	22736	Wohnbau Kaiser S.A., Luxembourg	22721
		Wordfin S.A., Luxembourg	22744

OURANOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.549.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 4 mars 2003, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2003, vol. 875, fol. 37, case 12, que la société anonyme OURANOS S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 44.549, constituée suivant acte notarié en date du 7 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 460 du 7 octobre 1993, dont les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue sous seing privé, en date du 9 avril 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 378 du 8 mars 2002, au capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale, intégralement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme OURANOS S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 avril 2003.

J.-J. Wagner.

(015955.3/239/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

LUXEMBOURG FUTURE LANE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 59.190.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016584.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

VILLA REGINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 61.351.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 18 mars 2003

Le conseil a décidé à l'unanimité de transférer le siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

H.R.T. REVISION, S.à r.l.

R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, réf. LSO-AD04326. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016502.4/565/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

KATECO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.829.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2003.

KATECO S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(015994.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CAPRICORN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.441.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Arnaud Dalais, administrateur de sociétés, demeurant à Floreal, Chemin Compement, (Ile Maurice), ici représenté par Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle mandataire, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a.- Que la société anonyme holding CAPRICORN HOLDING S.A., avec siège social, à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, (R. C. Luxembourg section B numéro 24.441), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 1986, publié au Mémorial C numéro 250 du 2 septembre 1986, et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 450 du 21 mars 2002.

b.- Que le capital social est fixé à cent douze mille cinq cents euros (112.500,- EUR), divisé en quatre mille cinq cents (4.500) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

e.- Qu'il s'ensuit que ladite société anonyme CAPRICORN HOLDING S.A. est et restera dissoute avec effet en date de ce jour.

f.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare en outre prendre à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

g.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

h.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

i.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès qualités, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Day-Royemans, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 mars 2003, vol. 521, fol. 93, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 avril 2003.

J. Seckler.

(012249.3/231/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2003.

NANTERRE TE, NANTERRE TX ET NANTERRE G, S.e.n.c., Société en nom collectif.**Capital social: EUR 125.000,-.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 92.750.

—
STATUTS*Extrait*

Par acte sous seing privé du 20 mars 2003 entre (i) NANTERRE TX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 15, boulevard Royal, 8ième étage à L-2449 Luxembourg (NANTERRE TX, S.à r.l.), (ii) NANTERRE TE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 15, boulevard Royal, 8ième étage à L-2449 Luxembourg (NANTERRE TE, S.à r.l.) et (iii) NANTERRE G, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 15, boulevard Royal, 8ième étage à L-2449 Luxembourg (NANTERRE G, S.à r.l.) la société en nom collectif, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 15, boulevard Royal, 8ième étage à L-2449 Luxembourg et dénommée NANTERRE TE, NANTERRE TX, ET NANTERRE G, S.e.n.c. a été constituée. La Société a pour objet social:

La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise et particulièrement l'investissement direct ou indirect dans un projet immobilier dénommé Projet Nanterre, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et l'acquisition de ces participations.

La Société pourra investir dans l'immobilier et créer, administrer, développer et céder ses avoirs tels qu'ils se composent de temps à autre et notamment, mais sans limitation, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la constitution, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties. La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet social.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances et autres obligations sous condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative unique.

Les gérants de la Société sont les suivants:

- NANTERRE TX, S.à r.l., mentionnée ci-dessus, représentée par M. Thomas Blumenthal, M. David Harvey et M. Christophe Gammal en leur capacité de gérants,

- NANTERRE TE, S.à r.l., mentionnée ci-dessus, représentée par M. Thomas Blumenthal, M. David Harvey et M. Christophe Gammal en leur capacité de gérants,

et

- NANTERRE G, S.à r.l., mentionnée ci-dessus, représentée par HALSEY, S.à r.l., elle-même représentée par David Harvey en sa capacité de gérant de HALSEY, S.à r.l.

Les pouvoirs des gérants sont les suivants:

Aucun associé ne peut agir seul pour le compte de la Société ou engager la Société sans consentement écrit préalable des autres associés.

Les associés peuvent de temps en temps subdéléguer leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société.

Les associés détermineront les pouvoirs, fonctions et rémunérations (le cas échéant) de leur(s) mandataire(s), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions relatives à son/leur mandat.

Le montant du capital social de la société est de € 125.000 représentée par 4.000 parts d'intérêts ayant une valeur nominale de € 31,25 chacune.

La participation de chacun des associés dans la Société est comme suit:

- NANTERRE TX, S.à r.l., mentionnée ci-dessus, a effectué un apport en numéraire le 20 mars 2003 à la Société pour un montant de € 66.562,50 et a souscrit à 2.130 parts ayant une valeur nominale de € 31,25 chacune,

- NANTERRE TE, S.à r.l., mentionnée ci-dessus, a effectué un apport en numéraire le 20 mars 2003 à la Société pour un montant de € 45.937,50 et a souscrit à 1.470 parts ayant une valeur nominale de € 31,25 chacune,

et

- NANTERRE G, S.à r.l., mentionnée ci-dessus, a effectué un apport en numéraire le 20 mars 2003 à la Société pour un montant de € 12.500 et a souscrit à 400 parts ayant une valeur nominale de € 31,25 chacune.

La société existe depuis le 20 mars 2003 et a été constituée pour une durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03498. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015899.3/253/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

CHESTER OPPORTUNITY 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 92.290.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the second day of January.
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

CHESTER OPPORTUNITY, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
duly represented by Marc Elvinger, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Connecticut, USA, on 30 December 2002 and power of substitution given in Luxembourg on 31 December 2002.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1^{er}. There is hereby established for the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of this purpose.

In particular, the Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain the assistance of other advisors.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of CHESTER OPPORTUNITY 1.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving partners. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who should not necessarily be partners. In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers; in his absence the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety forming the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the general meeting of the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. For all matters not governed by these articles of incorporation the partners refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

Five hundred (500) shares by CHESTER OPPORTUNITY, S.à r.l., prequalified.

All the shares so subscribed have been fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2003.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

(a) Mr David Smith, residing at 17, Chester Square, London SW1 9H5, United Kingdom;

(b) Mrs. Catherine Koch, residing at 38-40, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le deux janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CHESTER OPPORTUNITY, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

dûment représentée par Marc Elvinger, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Connecticut, Etats Unis d'Amérique, le 30 décembre 2002 et pouvoir de substitution donné à Luxembourg le 31 décembre 2002.

La procuration, signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes pour le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion, la location de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet

En particulier, la Société pourra fournir aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation les services nécessaires à leur gestion, contrôle et mise en valeur. Dans ce but, la Société pourra demander l'assistance de conseillers extérieurs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de CHESTER OPPORTUNITY 1.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Cinq cents (500) parts sociales par CHESTER OPPORTUNITY, S. à r. l., préqualifiée. Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2003.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué environ mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera établi à 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - (a) M. David Smith, demeurant au 17, Chester Square, Londres SW1 9H5, Royaume-Uni;
 - (b) Mme Catherine Koch, demeurant au 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Elvinger, J.Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 48, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2003.

J. Elvinger.

(011499.3/211/312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2003.

ECUPAR CONSEIL, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 28.397.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2003.

Pour ECUPAR CONSEIL

Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(015671.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

GARTMORE SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 77.949.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2003, réf. LSO-AD01410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour le compte de GARTMORE SICAV

CITIBANK INTERNATIONAL PLC (LUXEMBOURG BRANCH)

Signature

(016057.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

NAMARC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 23.006.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2003

1. Les démissions de Monsieur Jean-Robert Bartolini, de Monsieur François Mesenburg, et de Monsieur Jean-Paul Reiland de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

2. La démission de la société FIN-CONTROLE S.A., de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.

3. Faute de candidature, il n'est pas pour le moment pourvu à leur remplacement.

4. Décharge spéciale est donnée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} juillet 2002 à la date de la présente Assemblée.

Fait à Luxembourg, le 31 mars 2003.

Certifié sincère et conforme

Pour NAMARC S.A.

SERVICES GÉNÉRAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016371.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

F & P S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.

L'an deux mille trois, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société F & P S.C.I., une société civile immobilière, établie et ayant son siège social au 29, rue Michel Rodange, L-7248 Bereldange, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 mars 2000, publié au Mémorial C numéro 482 du 7 juillet 2000.

L'assemblée se compose de deux (2) seuls et uniques associés, savoir:

1.- Monsieur Fernand Zanen, administrateur de société, demeurant au 29, rue Michel Rodange, L-7248 Bereldange.

2.- Monsieur Patrick Konsbruck, employé privé, demeurant au 8, rue Espen, L-5958 Itzig.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions suivantes, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social statutaire et administratif de la société du 29, rue Michel Rodange, L-7248 Bereldange à la Zone d'Activités Bourmicht, 5. L-8070 Bertrange.

En conséquence, le premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).»*Deuxième résolution*

Les associés décident de supprimer temporairement la valeur nominale actuelle des cent (100) parts d'intérêts existantes et représentatives de l'intégralité du capital social.

Troisième résolution

Les associés constatent que par suite du basculement à l'Euro, le capital social de la Société, de même que la comptabilité de la Société se trouvent désormais exprimés en Euros (EUR) et que par conséquent le capital social actuel de cent mille francs luxembourgeois (100.000,- LUF) se trouve converti au taux de conversion d'un Euro (1,- EUR)=quarante virgule trente-trois quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF), en capital d'un montant de deux mille quatre cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-quatorze cents (2.478,94 EUR).

Tous pouvoirs nécessaires sont conférés au comptable actuel, ou à la personne responsable de la comptabilité de la Société pour procéder aux différentes écritures comptables qui s'imposent, et notamment pour convertir tous les livres et documents de la Société de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR).

Quatrième résolution

Les associés décident ensuite d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de vingt et un Euros et six cents (21,06 EUR) afin de le porter de son montant présentement converti de deux mille quatre cent soixante-dix-huit Euros et quatre-vingt-quatorze cents (2.478,94 EUR) à un montant de deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR) par apport en numéraire de ladite somme à due concurrence, sans cependant créer, ni émettre des parts d'intérêts nouvelles.

La preuve de ce paiement de vingt et un Euros et six cents (21,06 EUR) effectué en numéraire par les associés existants, a été donnée au notaire instrumentant, qui la reconnaît expressément.

Cinquième résolution

Les associés décident de fixer une nouvelle valeur nominale de chaque part d'intérêt à vingt-cinq Euros (25,- EUR), de sorte que le capital social soit représenté par cent (100) parts d'intérêts, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- EUR) et d'attribuer à eux-mêmes toutes les nouvelles parts d'intérêts et dans la même proportion qu'ils avaient avant la conversion et l'augmentation de capital.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les associés décident de modifier l'article six (6) des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR) divisé en cent (100) parts d'intérêts de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Ces parts d'intérêts sont souscrites comme suit:

1.- Monsieur Fernand Zanen, administrateur de société, demeurant au 29, rue Michel Rodange, L-7248 Bereldange, cinquante parts d'intérêts	50
2.- Monsieur Patrick Konsbruck, employé privé, demeurant au 8, rue Espen, L-5958 Itzig, cinquante parts d'intérêts	50
Total: cent parts d'intérêts	100»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à six cent vingt Euros.

Dont acte, passé à Bertrange, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Zanen, P. Konsbruck, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2003, vol. 875, fol. 37, case 10. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 avril 2003.

J.-J. Wagner.

(015884.4/239/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

F & P S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activités Bourmicht.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 avril 2003.

J.-J. Wagner.

(015887.3/239/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

FINANCIAL INDUSTRIAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 57.384.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- Monsieur Guy Hornick, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président,

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2003:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 avril 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02933. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016061.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

KYLE-STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 37.360.

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting held exceptionally on November 25th, 2002

1. Mr. Robert Deed, Insurance Company Director, residing at 44, rue de l'Eglise, L-7224 Walferdange, Mr. John Kyle Stone, Insurance Company Director, residing at 1, rue du Moulin, L-7433 Dondelange and Mr. Victor Elvinger, Lawyer, residing at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg be re-elected as Directors for a new statutory period of one year until the Annual General Meeting of 2003.

2. Mr. Aloyse Steichen, residing at 76A, Hofstrasse, CH-6300 Zug be re-elected as Statutory Auditor for a statutory period of one year until the Annual General Meeting of 2003.

Luxembourg, November 25th, 2002.

For true copy

KYLE-STONE HOLDINGS S.A.

Signatures

Directors

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03066. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016388.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

TIERRA DEL FUEGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 92.462.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix mars.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Diego Ariel Castello, commerçant, demeurant à L-1941 Luxembourg-Merl, 339, route de Longwy,
- 2.- Madame Mabel Zoraida Sayer, sans état, demeurant à L-1941 Luxembourg-Merl, 339, route de Longwy,
- 3.- Monsieur Carlos Manuel Manso Marques, indépendant, demeurant à L-5290 Neuhaeusgen, 56, rue Principale, et
- 4.- Madame Stella del Carmen Sonez, employée privée, demeurant à L1890 Luxembourg-Bonnevoie, 144, rue Pierre Krier.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils constituent entre eux, rétroactivement à compter du 28 février 2003 savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de restauration avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de TIERRA DEL FUEGO, S.à.r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Hesperange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre Euros (EUR 124,-) chacune.

Art. 7. Les cent parts sociales sont souscrites en espèces comme suit:

1.- Monsieur Diego Ariel Castello, prèdit, vingt-cinq parts sociales	25 parts
2.- Madame Mabel Zoraida Sayer, prèdite, vingt-cinq parts sociales	25 parts
3.- Monsieur Carlos Manuel Manso Marques, prèdit, vingt-cinq parts sociales	25 parts
4.- Madame Stella del Carmen Sonez, prèdite, vingt-cinq parts sociales	25 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des coassociés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement le premier exercice commence rétroactivement le 28 février 2003 et finit le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produit de la société, constaté dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constitue le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ huit cent cinquante Euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Thierry Bernard Louis Jutard, employé privé, demeurant à L-1232 Howald, 6, rue E. Berens, ici présent, ce acceptant.
- 2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée Monsieur Diego Ariel Castello, prèdit.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe des deux gérants.
- 4- Le siège social est établi à L-5887 Hesperange, 373, route de Thionville.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. David, Cambier, S. David., A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 février 2003, vol. 886, fol. 50, case 8. – Reçu 124 Euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2003.

A. Biel.

(013025.3/203/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

MISSOG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 28.011.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03096, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

MISSOG HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(016077.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MOYENS ET CAPITAUX EUROPEENS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 81.022.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 février 2003

1. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Pierre Mestdagh, Monsieur Sandro Capuzzo, Madame Antonella Graziano et de LOUV, S.à r.l., administrateurs démissionnaires, qui seront remplacés par Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler, Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant à Bertrange et de Monsieur Edmond Ries, expert-comptable, demeurant à Bertrange, qui termineront les mandats des administrateurs démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2006.

2. L'assemblée constate également la démission de FIN-CONTROLE S.A., 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, commissaire aux comptes qui sera remplacée par AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, qui terminera le mandat du commissaire aux comptes démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale de l'an 2006.

3. L'assemblée décide de transférer le siège social au 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 6 février 2003.

Certifié sincère et conforme

MOYENS ET CAPITAUX EUROPEENS S.A.

S. Capuzzo / P. Mestdagh

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D.Hartmann.

(016381.3/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

**OPTIMAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.706.

L'an deux mille trois, le dix-huit mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée OPTIMAL HOLDING, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B numéro 88.706, constituée suivant acte reçu en date du 8 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil page 71.266 de 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, conseiller, demeurant à Heisdorf.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations éventuelles, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 100 (cent) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Démission du gérant et décharge à lui donner.
- 2) Transformation de la société en une société anonyme.
- 3) Nominations de trois administrateurs et d'un commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, conseiller, demeurant à Heisdorf, comme gérant et lui donne décharge entière et définitive pour l'exercice de son mandat de gérant de la société à responsabilité limitée OPTIMAL HOLDING, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la société d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme avec effet à partir de ce jour.

L'assemblée décide en conséquence de doter la société de statuts adaptés à une société anonyme luxembourgeoise.

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme holding luxembourgeoise, dénommée: OPTIMAL HOLDING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à USD 40.000,- (quarante mille US Dollars), représenté par 100 (cent) actions de USD 400,- (quatre cent US Dollars) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou un des administrateurs-délégués, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de juin à 15.30 heures au siège social ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des actionnaires, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Quatrième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

A) Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1) la société de droit anglais SELINE FINANCE LIMITED, ayant son siège social à London (UK);
- 2) la société de droit belge HALLOREX CORPORATION N.V., ayant son siège social à Antwerpen (Belgique);
- 3) la société de droit luxembourgeois J.H. VAN LEUVENHEIM S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

La société J.H. VAN LEUVENHEIM S.A., prénommée, est nommée administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

B) Est nommée commissaire au comptes de la société:

la société de droit luxembourgeois EUROLUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille six cents Euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-H. Van Leuvenheim, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2003, vol. 138S, fol. 61, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2003.

J. Elvinger.

(015931.5/211/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

OPTIMAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 88.706.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

J. Elvinger.

(015933.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

KYLE-STONE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.360.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03094, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Pour la société KYLE-STONE HOLDINGS S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(016078.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

WOHNBAU KAISER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.789.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

WOHNBAU KAISER S.A.

Signatures

Administrateurs

(016083.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

HSBC ASSET MANAGEMENT SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 25.087.

L'an deux mil trois, le quatorze mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, ce dernier restant le dépositaire de la présente minute.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HSBC ASSET MANAGEMENT SICAV (la «Société»), société d'investissement à capital variable ayant son siège social à 39, allée Scheffer, L-2529 Luxembourg constituée à Luxembourg par acte notarié de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch en date du 12 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 16 octobre 1996, numéro 524.

Les statuts de la Société ont été modifiés par actes notariés de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date des:

- 24 avril 1998, publié au Mémorial numéro 454 le 22 juin 1998;
- 30 mars 2001, publié au Mémorial numéro 356 le 15 mai 2001;
- 27 juin 2001, publié au Mémorial numéro 602 le 6 août 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Caroline Denies, juriste, demeurant à Mamer.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Françoise Nemry, employée privée, demeurant à B-Mortehan.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Delphine Boutillier du Retail, juriste, demeurant à F-Thionville.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

Ladite liste et les procurations signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire demeurent jointes à l'original du présent acte afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II. Les actionnaires de la Société convoqués pour le 5 février 2003 n'ont pas pu valablement délibérer en l'absence du quorum requis et les actionnaires de la Société ont été reconvoqués à la présente assemblée par la publication d'un avis en date des 11 et 27 février 2003 dans le Mémorial, le Luxemburger Wort, le Letzebuerger Journal et La Tribune (en France) et par lettre en date du 11 février 2003.

III. Il résulte de la liste de présence que sur 1.386.816,05 actions émises et en circulation, 598.274,676 actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et les actionnaires peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

Ordre du jour:

Approuver la fusion par absorption de la Société dans HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS («HGIF»), une société d'investissement à capital variable à compartiments multiples organisée sous la Partie I de la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 et ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, et après avoir entendu:

i) le rapport du conseil d'administration de la Société expliquant et justifiant le projet de fusion publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, le 3 janvier 2003 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

ii) le rapport du réviseur d'entreprises prescrit par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

1. Approuver plus spécifiquement la fusion telle que détaillée dans le projet de fusion.

2. Fixer au 7 avril 2003 ou à toute autre date déterminée par l'assemblée sur proposition du président de l'assemblée (cette date ne pouvant pas être postérieure de plus de six mois à la date de l'assemblée générale extraordinaire), la Date Effective de la fusion, telle que définie dans le projet de fusion.

3. Décider qu'à la Date Effective de la fusion, l'actif et le passif (les «Avoirs») des compartiments / classes de la Société seront transmis de plein droit aux différents compartiments / classes de HGIF comme suit:

<i>Compartiment de la Société</i>	<i>Classe</i>	<i>Compartiment HGIF</i>	<i>Classe</i>	<i>Prix</i>
Euro Investment Grade	A/C	Euro Investment Grade Bond	A Cap.	15 EUR
Euro Investment Grade	I/C	Euro Investment Grade Bond	I Cap.	15 EUR
Euro Investment Grade	Z/C	Euro Investment Grade Bond	Z Cap.	15 EUR
High Return European Bonds	A/C	European Currencies Bond	A Cap.	15 EUR
High Return European Bonds	I/C	European Currencies Bond	I Cap.	15 EUR
European High Yield	A/C	European Currencies High Yield Bond	A Cap.	15 EUR
European High Yield	I/C	European Currencies High Yield Bond	I Cap.	15 EUR
European High Yield	I/D	European Currencies High Yield Bond	I Dist.	15 EUR
Pan European Bonds	A/C	Pan-European Currencies Government Bond	A Cap.	15 EUR
Pan European Bonds	I/C	Pan-European Currencies Government Bond	I Cap.	15 EUR
Pan European Bonds	I/D	Pan-European Currencies Government Bond	I Dist.	15 EUR
Global (Ex Euro) Equities	A/C	Global ex Euroland Equity	A Cap.	15 EUR
Global (Ex Euro) Equities	Z/C	Global ex Euroland Equity	Z Cap.	15 EUR

4. Décider qu'à la Date Effective, HGIF émettra aux actionnaires des différents compartiments / classes de la Société, des actions dans les compartiments / classes de HGIF tel que décrit ci-avant. Le nombre d'actions émises sera déterminé sur base des valeurs nettes d'inventaire/prix initiaux de souscription des compartiments / classes de la Société et de HGIF. Les nouvelles actions dans HGIF seront émises sous forme nominative.

5. Déclarer que suite à la fusion, la Société cessera d'exister à la Date Effective et que toutes les actions de la Société seront annulées.

V. Le projet de fusion, les rapports préparés par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. et KPMG AUDIT, les rapports des conseils d'administration de la Société et de HGIF, les rapports financiers comprenant les comptes annuels révisés des trois dernières années de la Société et de HGIF, un état comptable non antérieur au 1^{er} septembre 2002 de la Société ainsi que les prospectus actuels et un projet du nouveau prospectus de HGIF étaient disponibles pour les actionnaires de la Société et de HGIF depuis le 3 janvier 2003 aux sièges sociaux de la Société et de HGIF pour inspection.

VI. A la date de la présente assemblée, aucun actionnaire de HGIF n'a demandé la tenue d'une assemblée générale de HGIF pour délibérer sur le projet de fusion avec la Société.

VII. L'assemblée générale extraordinaire de HGIF a décidé le 30 janvier 2003 d'approuver l'émission d'actions de capitalisation dans HGIF.

Après avoir approuvé ce qui précède et entendu le rapport du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises mentionné dans l'ordre du jour, qui resteront annexés au présent acte, l'assemblée approuve la résolution ci-après à l'unanimité.

Résolution Unique

Les actionnaires décident d'approuver la fusion par absorption de la Société dans HGIF.

1. Les actionnaires décident d'approuver plus spécifiquement les conditions de la fusion telles que décrites dans le projet de fusion.

2. Les actionnaires fixent le 7 avril 2003, comme Date Effective de la fusion.

3. Les actionnaires décident d'approuver la transmission de plein droit à la Date Effective des Avoirs des compartiments/classes de la Société aux compartiments/classes de HGIF comme suit:

<i>Compartiment de la Société</i>	<i>Classe</i>	<i>Compartiment HGIF</i>	<i>Classe</i>	<i>Prix</i>
Euro Investment Grade	A/C	Euro Investment Grade Bond	A Cap.	15 EUR
Euro Investment Grade	I/C	Euro Investment Grade Bond	I Cap.	15 EUR
Euro Investment Grade	Z/C	Euro Investment Grade Bond	Z Cap.	15 EUR
High Return European Bonds	A/C	European Currencies Bond	A Cap.	15 EUR
High Return European Bonds	I/C	European Currencies Bond	I Cap.	15 EUR
European High Yield	A/C	European Currencies High Yield Bond	A Cap.	15 EUR
European High Yield	I/C	European Currencies High Yield Bond	I Cap.	15 EUR
European High Yield	I/D	European Currencies High Yield Bond	I Dist.	15 EUR

Pan European Bonds	A/C	Pan-European Currencies Government Bond	A Cap.	15 EUR
Pan European Bonds	I/C	Pan-European Currencies Government Bond	I Cap.	15 EUR
Pan European Bonds	I/D	Pan-European Currencies Government Bond	I Dist.	15 EUR
Global (Ex Euro) Equities	A/C	Global ex Euroland Equity	A Cap.	15 EUR
Global (Ex Euro) Equities	Z/C	Global ex Euroland Equity	Z Cap.	15 EUR

4. Les actionnaires des différents compartiments/classes de la Société décident d'accepter l'émission à la Date Effective d'actions nouvelles dans les compartiments/classes de HGIF (telle que décrite dans le point précédent).

L'émission des actions se fera aux taux d'échange suivants:

* dans les compartiments et classes de HGIF dans lesquels aucune contribution n'a été reçue à la Date Effective, le taux d'échange sera calculé sur base des valeurs nettes d'inventaire respectives des compartiments et classes de la Société et du prix d'émission initial détaillé pour les différentes classes dans le tableau ci-avant;

* pour les classes de distribution des compartiments de HGIF où des contributions ont déjà été reçues à la Date Effective, le taux d'échange sera calculé sur base des valeurs nettes d'inventaire respectives des compartiments et classes de la Société et de HGIF.

Les nouvelles actions dans HGIF prendront la forme d'actions sous forme nominative.

5. L'assemblée déclare que suite à la fusion, la Société cessera d'exister à la Date Effective et que toutes les actions de la Société seront annulées.

Attestation

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, avoir vérifié et attesté l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés qui fusionnent ainsi que du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent acte signé par les membres du bureau et par le notaire.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, le Président, le secrétaire et le scrutateur ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Denies, A.-Fr. Nemry, D. Boutillier du Retail, J.-P. Hencks.

Enregistré à Mersch, le 21 mars 2003, vol. 424, fol. 5, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} avril 2003.

H. Hellinckx.

(012990.4/242/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2003.

SOPERCAP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 30.376.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03082, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

SOPERCAP HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(016086.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

REIT IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 57.533.

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 2003, la société UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommée par voie de cooptation aux fonctions d'administrateur en remplacement de Madame Juliette Lorang, administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour REIT IMMOBILIEN S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, réf. LSO-AD02745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016173.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

COLLE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme,
(anc. COLLE DEVELOPPEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée)
 Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.
 R. C. Luxembourg B 87.703.

L'an deux mille trois, le vingt cinq février.
 Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu

- Monsieur Marc Colle, employé privé demeurant à F-54720 Lexy 58 rue Foch.
 non présent, ici représenté par Madame Anne Lafontaine, employée privé demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37 rue Romain Fandel.

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, en date du 19 février 2003, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

- Monsieur Marc Ganier, employé privé, demeurant à F-57600 Folkling, 4 le Verger - Gaubiving.
 non présent, ici représenté par Madame Anne Lafontaine, employée privé demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37 rue Romain Fandel.

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, en date du 19 février 2003, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Seuls associés de la société à responsabilité limitée COLLE DEVELOPPEMENT, S.à r.l., avec son siège social à L-4831 Rodange 152 route de Longwy, Monsieur Marc Colle, prédit pour quatre vingt dix parts sociales (90) et Monsieur Marc Ganier, prédit, pour dix parts sociales (10), au capital social actuel de quinze mille euros (EUR. 15.000,-) intégralement souscrit et libéré.

constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 6 juin 2002, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 juin 2002, vol. 878, fol. 63, case 4, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations page 58748 et s.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés de la prédite société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Acceptation de la démission du gérant.

L'assemblée a accepté la démission à compter rétroactivement du 31 décembre 2002, de Monsieur Marc Colle, prédit, de sa fonction de gérant de la prédite société et lui donne quitus de sa gestion jusqu'au 31 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée décide à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2003:

a) d'augmenter le capital social d'un montant en espèces de dix-sept mille euros (EUR 17.000,-) pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-);

b) cette augmentation de capital a été intégralement souscrite en espèces par les associés au prorata de leur participation actuelle dans la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant. Il n'y a pas de rompus.

c) de supprimer les cent parts sociales (100) anciennes de cent cinquante euros (EUR 150,-) chacune et de créer cent parts sociales nouvelles (100) de trois cent vingt euros (EUR 320,-) chacune et de les attribuer aux associés actuels au prorata des parts sociales anciennes leur appartenant dans la prédite société;

d) et de ce qui précède, de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par cent parts sociales (100) de trois cent vingt euros (EUR 320,-) chacune.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été intégralement souscrites comme suit:

1) Monsieur Marc Colle, prénommé, (quatre vingt dix parts)	90 parts
2) Monsieur Marc Ganier, prénommé, (dix parts)	10 parts

Total: cent parts 100 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouvent dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

L'assemblée des associés décide de transformer, rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2003, la société à responsabilité limitée COLLE DEVELOPPEMENT, S.à r.l. en société anonyme en continuation de la société sous une autre forme, sans qu'il y ait création d'une société nouvelle et ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux, par la transformation de la prédite société à responsabilité limitée COLLE DEVELOPPEMENT, S.à r.l.

Les associés tous présents décident à l'unanimité de transformer la société à responsabilité limitée COLLE DEVELOPPEMENT, S.à r.l., en société anonyme, rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2003, conformément à l'article trois de la loi sur les sociétés commerciales, étant entendu que cette transformation ne doit pas être accompagnée d'un chan-

gement des bases essentielles du pacte social, d'une prolongation de la durée de la société, du maintien du capital social, de la fixation du siège social. Il y aura attribution des actions de la société anonyme aux associés en raison d'une action de la société anonyme pour une part de la société à responsabilité limitée, la nomination du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, pour être en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales et la refonte des statuts.

Comme suite à la transformation de la prédite société à responsabilité limitée COLLE DEVELOPPEMENT, S.à r.l. décidée ci-avant, les comparants décident de procéder à une refonte des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous dénomination COLLE DEVELOPPEMENT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Rodange,

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger: l'achat et la vente de ferrailles et prestations sidérurgiques

L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers,

La création, l'acquisition, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées,

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement.

Elle pourra faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement.

D'une manière générale, la société est autorisée à prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et exécuter toute opération qui pourrait être dans l'intérêt de l'accomplissement de son objet social.

Titre II - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à 32.000,- euros (trente deux mille euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de 320,- euros (trois cent vingt euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social sinon à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mardi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI - Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5.00 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII - Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

- Monsieur Marc Colle, prédit	90 actions
- Monsieur Marc Ganier, prédit	10 actions
Total	100 actions

Les associés reconnaissent que le capital social de trente deux mille euros (32.000,- euros) a été intégralement libéré, de sorte que la somme de trente deux mille euros (32.000,- euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

A) le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

B) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Marc Colle, prédit

- Monsieur Marc Ganier, prédit

- Madame Olga Colle, demeurant à F-54720 Lexy, 58 rue Maréchal Foch

non présente, ici représentée par Madame Anne Lafontaine, prénommée;

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, en date du 19 février 2003, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

Réunion du Conseil d'Administration

A l'unanimité des voix, le conseil d'administration a décidé de nommer comme administrateur-délégué de la prédite société, Monsieur Marc Colle, prédit.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle en l'an 2009.

C) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes la société EXECAU EXPERTISE LUXEMBOURG S.A., avec son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37 rue Romain Fandel.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2009.

D) La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances, soit par la seule signature de l'administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué.

E) L'adresse du siège social de la société est établie à L-4831 Rodange, 152 route de Longwy.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ 3000,- euros (trois mille euros). Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la présente assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch sur Alzette, en l'étude du notaire instrumentant. date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte.

Signé: A. Lafontaine, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 février 2003, vol. 886, fol. 34, case 1. – Reçu 170 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2003.

A. Biel.

(016163.4/203/200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

COLLE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 152, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 87.703.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Biel.

(016166.3/203/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MONOPOLY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.730.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01066, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 51.364,22 EUR
- Perte de l'exercice	- 33.748,94 EUR
- Report à nouveau	- 85.113,16 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016216.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MET LIFE HOLDINGS LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 34.434.

DISSOLUTION

In the year two thousand three, on the sixth of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

METROPOLITAN LIFE INSURANCE COMPANY, having its registered office at One Madison Avenue, New York, NY 10010,

hereby represented by Maître Marc Loesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 7, 2003, signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary and which will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of the company MET LIFE HOLDINGS LUXEMBOURG (the «Company»), has requested the undersigned notary to document the following:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of the Company incorporated pursuant to a notarial deed on July 23, 1990, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 31 of January 30, 1991 and entered in the register of commerce and companies in Luxembourg, Section B, under the number B 34.434 having its

registered office in L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer, the articles of incorporation of the Company have for the last time been amended pursuant to a deed under private seal on July 7, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 161 of January 30, 2002.

II.- That the appearing party, as sole shareholder of the Company since February 7, 2003, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

III.- That the appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate dissolution and liquidation of the Company.

IV.- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if it had always been its own.

V.- That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is dissolved.

VI.- That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled.

VII.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le six mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

METROPOLITAN LIFE INSURANCE COMPANY, ayant son siège social à One Madison Avenue, New York, NY 10010,

représentée aux fins des présentes par Maître Marc Loesch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 février 2003, laquelle est signée ne varietur par les mandataire et le notaire instrumentaire et restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de la société MET LIFE HOLDINGS LUXEMBOURG (la «Société»), a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I.- Que le comparant est l'unique associé de la Société constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 31 du 30 janvier 1991 et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B-34.434, ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer; les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 7 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 161 du 30 janvier 2002.

II.- Que le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société depuis le 7 février 2003, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

III.- Que le comparant en tant qu'associé unique de la Société déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société.

IV.- Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

V.- Que par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au réviseur indépendant de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

VI.- Qu'il est procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Loesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2003, vol. 875, fol. 46, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 avril 2003.

J.-J. Wagner.

(015957.3/239/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

DKV LUX, DEUTSCHE KRANKENVERSICHERUNG LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

H. R. Luxemburg B 45.762.

Protokoll über die ordentliche Hauptversammlung der DKV LUX S.A. am 2. Mai 2002

Teilnehmer:

Mitglieder des Verwaltungsrates

Herr Dibbern

Vorsitzender

Herr Kaiser

stellvertretender Vorsitzender

Herr Schmieden

Mitglied

Herr Hentgen

Mitglied

Herr Thorøe

Geschäftsführer

Vertreter der DKV-AG

Herr Kaiser

Vertreter der GEMEDA

Herr Kaiser

Protokollant

Frau Deprez

*Ort der Sitzung:*DKV LUXEMBOURG
S.A., Luxemburg*Beginn der Sitzung:*

15.30 Uhr

Ende der Sitzung:

16.00 Uhr

Kopie des Protokolls an:

alle Teilnehmer

Herr Ufer

(ERGO)

Herr Dr. Boetius

(DKV AG)

Herr Dr. Delbos

(DKV AG)

Herr Douglas

(DKV AG)

Herr Fürhaupter

(DKV AG)

Herr Dibbern als Vorsitzender des Verwaltungsrates eröffnet die Versammlung um 15.30 Uhr und übernimmt den Vorsitz. Er verweist auf die Tagesordnung, die der Geschäftsführer der DKV LUXEMBOURG S.A. am 24. April 2002 der DEUTSCHEN KRANKENVERSICHERUNG AG, der LA LUXEMBOURGEOISE SOCIETE ANONYME D'ASSURANCES und der GEMEDA vorgeschlagen hat und erklärt, daß die DEUTSCHE KRANKENVERSICHERUNG AG, Köln, und die GEMEDA, Gesellschaft für medizinische Datenerfassung und Auswertung sowie Serviceleistung für freie Berufe mbH, Herrn Hans Peter Kaiser bevollmächtigt haben (Anlage 1 und 2), sie auf der ordentlichen Hauptversammlung der DKV LUXEMBOURG S.A. die am 2. Mai 2002 abgehalten werde, zu vertreten und das Stimmrecht auszuüben. Herr Kaiser nimmt das Stimmrecht der Aktionärinnen DEUTSCHE KRANKENVERSICHERUNG AG und GEMEDA zu allen Punkten der Tagesordnung wahr. Herr Pit Hentgen nimmt als président-directeur général das Stimmrecht der LA LUXEMBOURGEOISE zu allen Punkten der Tagesordnung wahr.

Gegen die Rechtswirksamkeit der Vollmacht werden von den Anwesenden keine Einwendungen erhoben. Sodann erklärt Herr Dibbern weiter, er lege das von ihm unterzeichnete Teilnehmerverzeichnis (Anlage 3) vor.

Zum Nachweis, daß die DEUTSCHE KRANKENVERSICHERUNG AG in Köln, die LA LUXEMBOURGEOISE in Luxemburg sowie die GEMEDA, Gesellschaft für medizinische Datenerfassung und Auswertung sowie Serviceleistung für freie Berufe mbH, in Köln alleinige Aktionärinnen der DKV LUXEMBOURG S.A. sind, legt Herr Dibbern das Register der Aktionäre vor, das die Inhaberschaft von 7.499 nennwertlosen Aktien für die DKV, 2.500 nennwertlosen Aktien für die LA LUXEMBOURGEOISE und 1 nennwertlose Aktie für die GEMEDA, insgesamt also 10.000 Aktien, verbrieft (Anlage 4).

Zu Top 1

Der Jahresabschluß 2001, der mit einem Gewinn von 313.337,36 EUR abschließt, und der aus Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung besteht, versehen mit dem uneingeschränkten Prüfungsvermerk der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft KPMG-AUDIT sowie der Bericht des Geschäftsführers und der Bericht des Verwaltungsrates werden vorgelegt und verabschiedet. Die Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 2001 sind somit festgestellt. Ein Exemplar des Jahresabschlusses 2001 ist diesem Protokoll beigelegt (Anlage 5).

Zu Top 2

Es wird beschlossen, das Ergebnis des Geschäftsjahres in Höhe von 101.617,81 EUR der Vermögensteuerrücklage und in Höhe von 211.719,55 EUR den freien Rücklagen zuzuführen.

Zu Top 3

Es wird die Entlastung des Geschäftsführers der DKV LUXEMBOURG S.A. für die Zeit vom 1. Januar 2001 bis zum 31. Dezember 2001 beschlossen.

Zu Top 4

Dem Verwaltungsrat wird für die Zeit vom 1. Januar 2001 bis zum 31. Dezember 2001 Entlastung erteilt.

Zu Top 5

Dem Wirtschaftsprüfer wird für die Zeit vom 1. Januar 2001 bis zum 31. Dezember 2001 Entlastung erteilt. Die Gesellschaft BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE wird zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2002 gewählt.

Einwendungen gegen die Beschlußfassungen werden nicht erhoben. Der Vorsitzende schließt die Hauptversammlung um 16.00 Uhr.

Luxemburg, den 2. Mai 2002.

Unterschriften.

*Verzeichnis der Aktionäre die in der ordentlichen Hauptversammlung der DKV LUXEMBOURG S.A.
am 2. Mai 2002 vertreten waren*

<i>Name</i>	<i>Vertreter</i>	<i>Aktienbetrag</i>
DEUTSCHE KRANKENVERSICHERUNG AG	Hans-Peter Kaiser	7.499 nennwertlose Anteile
LA LUXEMBOURGEOISE	Pit Hentgen	2.500 nennwertlose Anteile
Société Anonyme d'Assurances GEMEDA, Gesellschaft für medizinische Datenerfassung und Aus- wertung sowie Serviceleistungen für freie Berufe mbH.	Hans-Peter Kaiser	1 nennwertloser Anteil
		10.000 nennwertlose Anteile

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03993. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Protokoll über die außerordentliche Hauptversammlung der DKV LUXEMBOURG S.A. am 26. September 2001

Teilnehmer:

<i>Mitglieder des Verwaltungsrates</i>	Herr Dibbern Herr Kaiser	Vorsitzender stellvertretender Vor- sitzender Mitglied
	Herr Schmieden Herr Thorø	Geschäftsführer
<i>Gast</i>	Herr Hentgen (designiertes Verwal- tungsratsmitglied)	
<i>Vertreter der DKV-AG</i>	Herr Kaiser	
<i>Vertreter der GEMEDA</i>	Herr Kaiser	
<i>Protokollant</i>	Frau Deprez	
<i>Ort der Sitzung:</i>	DEUTSCHE KRAN- KENVERSICHERUNG AG, Köln	
<i>Beginn der Sitzung:</i>	11.30 Uhr	
<i>Ende der Sitzung:</i>	12.00 Uhr	
<i>Kopie des Protokolls an:</i>	alle Teilnehmer	
	Herrn Ufer	(ERGO)
	Herrn Dr. Boetius	(DKV AG)
	Herrn Fürhaupter	(DKV AG)
	Frau Romanovsky	(DKV AG)
	IK	(zur weiteren Vertei- lung in der DKV)

Herr Dibbern als Vorsitzender des Verwaltungsrates eröffnet die Versammlung um 11.30 Uhr und übernimmt den Vorsitz. Er verweist auf die Tagesordnung, die der Geschäftsführer der DKV LUXEMBOURG S.A., am 19. September 2001 der DEUTSCHEN KRANKENVERSICHERUNG AG und der GEMEDA vorgeschlagen hat und erklärt, daß die DEUTSCHE KRANKENVERSICHERUNG AG, Köln, und die GEMEDA, Gesellschaft für medizinische Datenerfassung und Auswertung sowie Serviceleistung für freie Berufe mbH, Herrn Hans Peter Kaiser bevollmächtigt haben (Anlage 1 und 2), sie auf der ordentlichen Hauptversammlung der DKV LUXEMBOURG S.A., die am 26. September 2001 abgehalten werde, zu vertreten und das Stimmrecht auszuüben. Herr Kaiser nimmt das Stimmrecht der Aktionärinnen zu allen Punkten der Tagesordnung wahr.

Gegen die Rechtswirksamkeit der Vollmacht werden von den Anwesenden keine Einwendungen erhoben. Sodann erklärt Herr Dibbern weiter, er lege das von ihm unterzeichnete Teilnehmerverzeichnis (Anlage 3) vor.

Zum Nachweis, daß die DEUTSCHE KRANKENVERSICHERUNG AG in Köln und die GEMEDA, Gesellschaft für medizinische Datenerfassung und Auswertung sowie Serviceleistung für freie Berufe mbH, alleinige Aktionärinnen der DKV LUXEMBOURG S.A. sind, legt Herr Dibbern das Register der Aktionäre vor, das die Inhaberschaft von 7.499 nennwertlosen Aktien für die DKV und 1 nennwertlose Aktie für die GEMEDA, also insgesamt 7.500 Anteile verbrieft (Anlage 4).

Zu Top 1

Die Gesellschaft KPMG AUDIT soll zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2001 gewählt werden.

Zu Top 2

Herr Pit Hentgen wird zum Mitglied des Verwaltungsrats gewählt. Die Laufzeit des Mandats endet am 9. Mai 2005. Einwendungen gegen die Beschlußfassung werden nicht erhoben. Der Vorsitzende schließt die Hauptversammlung um 12.00 Uhr.

Köln, den 26. September 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03991. – Reçu 16 euros.

Unterschriften.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Protokoll über die ordentliche Hauptversammlung der DKV LUXEMBOURG S.A. am 9. Mai 2000

Teilnehmer:

Mitglieder des Verwaltungsrates	Herr Dr. Boetius	Vorsitzender
	Herr Ufer	stellvertr. Vorsitzender
	Herr Schmieden	Mitglied
	Herr Thorøe	Geschäftsführer
Vertreter der DKV-AG	Herr Kaiser	
Vertreter der GEMEDA	Herr Kaiser	
Protokollant	Herr Garcia	
Ort der Sitzung:	DKV LUXEMBOURG S.A., Luxemburg	
Beginn der Sitzung:	15.30 Uhr	
Ende der Sitzung:	16.00 Uhr	
Kopie des Protokolls an:	alle Teilnehmer Herrn Dr. Delbos Herrn Dibbern Herrn Douglas Herrn Fürhaupter	

Herr Dr. Boetius als Vorsitzender des Verwaltungsrates eröffnet die Versammlung um 15.30 Uhr und übernimmt den Vorsitz. Er verweist auf die Tagesordnung, die der Geschäftsführer der DKV LUXEMBOURG S.A. am 30. April 2000 der DEUTSCHEN KRANKENVERSICHERUNG AG und der GEMEDA vorgeschlagen hat und erklärt, daß die DEUTSCHE KRANKENVERSICHERUNG AG, Köln, und die GEMEDA, Gesellschaft für medizinische Datenerfassung und Auswertung sowie Serviceleistung für freie Berufe mbH, Herrn Hans Peter Kaiser bevollmächtigt haben (Anlage 1 und 2), sie auf der ordentlichen Hauptversammlung der DKV LUXEMBOURG S.A., die am 9. Mai 2000 abgehalten werde, zu vertreten und das Stimmrecht auszuüben. Herr Kaiser nimmt das Stimmrecht der Aktionärinnen zu allen Punkten der Tagesordnung wahr.

Gegen die Rechtswirksamkeit der Vollmacht werden von den Anwesenden keine Einwendungen erhoben. Sodann erklärt Herr Dr. Boetius weiter, er lege das von ihm unterzeichnete Teilnehmerverzeichnis (Anlage 3) vor.

Zum Nachweis, daß die DEUTSCHE KRANKENVERSICHERUNG AG in Köln und die GEMEDA, Gesellschaft für medizinische Datenerfassung und Auswertung sowie Serviceleistung für freie Berufe mbH, alleinige Aktionärinnen der DKV LUXEMBOURG S.A. sind, legt Herr Dr. Boetius das Register der Aktionäre vor, das die Inhaberschaft von 7.499 Aktien zum Nennbetrag von je 20.000 LUF für die DKV und 1 Aktie zum Nennbetrag von 20.000 LUF für die GEMEDA, insgesamt also 150.000.000 LUF, verbrieft (Anlage 4).

Zu Top 1

Der Jahresabschluß 1999, der mit einem Gewinn von 31.100.000 LUF abschließt, und der aus Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung besteht, versehen mit dem uneingeschränkten Prüfungsvermerk der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft KPMG-AUDIT sowie der Bericht des Geschäftsführers und der Bericht des Verwaltungsrates werden vorgelegt und verabschiedet. Die Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung für das Geschäftsjahr 1999 sind somit festgestellt. Ein Exemplar des Jahresabschlusses 1999 ist diesem Protokoll beigelegt (Anlage 5).

Zu Top 2

Es wird beschlossen, das Ergebnis des Geschäftsjahres wie folgt zu verwenden:

	<i>LUF</i>
Ausschüttung Dividende	15.000.000
Zuweisung zur Vermögensteuerrücklage	8.600.000
Zuweisung zu den freien Rücklagen	7.500.000
	<hr/> 31.100.000

Zu Top 3

Es wird die Entlastung des Geschäftsführers der DKV LUXEMBOURG S.A. für die Zeit vom 1. Januar 1999 bis zum 30. Juni 1999 beschlossen.

Zu Top 4

Es wird die Entlastung des Geschäftsführers der DKV LUXEMBOURG S.A. für die Zeit vom 1. Juli 1999 bis zum 31. Dezember 1999 beschlossen.

Zu Top 5

Dem Verwaltungsrat wird für die Zeit vom 1. Januar 1999 bis zum 31. Dezember 1999 Entlastung erteilt.

Zu Top 6

Dem Wirtschaftsprüfer wird für die Zeit vom 1. Januar 1999 bis zum 31. Dezember 1999 Entlastung erteilt.
Die KPMG AUDIT soll zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2000 gewählt werden.

Zu Top 7

Das Mandat von Herrn Dr. Boetius als Mitglied des Verwaltungsrats der DKV LUXEMBOURG S.A. wurde für weitere 5 Jahre bestätigt.

Zu Top 8

Die Satzung wird gem. beiliegender Beschlußvorlage geändert.
Einwendungen gegen die Beschlußfassungen werden nicht erhoben. Der Vorsitzende schließt die Hauptversammlung um 16.00 Uhr.

Luxemburg, den 9. Mai 2000.

Unterschriften.

Bericht an die Hauptversammlung

Hiermit unterbreiten wir Ihnen gemäß des Artikels 21 der Satzung unserer Gesellschaft den vom Verwaltungsrat erstellten Jahresabschluß des Geschäftsjahres 1999.

Der Jahresabschluß 1999 ist von KPMG-AUDIT geprüft und uneingeschränkt testiert worden.

Der Verwaltungsrat erklärt sich mit dem erstellten Jahresabschluß einverstanden und schlägt vor, den Jahresabschluß entsprechend festzustellen.

Luxemburg, den 9. Mai 2000.

Namens des Verwaltungsrates

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03988. – Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der DKV LUXEMBOURG S.A. vom 21. Juni 1999

- Top 2

Es wird beschlossen, das Ergebnis des Geschäftsjahres wie folgt zu verwenden:

	<i>LUF</i>
Zuweisung zur Vermögensteuerrücklage	8.050.000
Zuweisung zu den freien Rücklagen	22.660.507
	<u>30.710.507</u>

- Top 7

Herr Baumeister scheidet zum 30. Juni 1999 aus seinem Amt als Administrateur délégué aus. Über die Entlastung von Herrn Baumeister für die Monate Januar-Juni 1999 wird in der nächsten ordentlichen Generalversammlung beschlossen.

Als Nachfolger für Herrn Baumeister wird mit Wirkung zum 1. Juli 1999 gem. Vorschlag des Verwaltungsrats Herr Bjarke Thorø als Administrateur délégué gewählt. Ihm wird das Mandat als Mitglied des Verwaltungsrats für 6 Jahre erteilt.

- Top 8

Die Mandate der Herren Hans Ufer und Wilfried Schmieden als Mitglieder des Verwaltungsrats der DKV LUXEMBOURG S.A. wurden für weitere 6 Jahre bestätigt.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04100. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(016263.3/000/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

KEHAM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 12.603.

EXTRAIT

Les actionnaires décident de remplacer le commissaire aux comptes, ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. par la société ALPHA EXPERT S.A. avec effet au 1^{er} avril 2003. Les actionnaires décident de remplacer l'administrateur Madame Sylvie Allen-Petit par la société KITZ S.A. avec effet au 1^{er} avril 2003. Les actionnaires décident de nommer la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. comme quatrième administrateur avec effet au 1^{er} avril 2003. Les actionnaires décident de reconduire les mandats des administrateurs actuels, Monsieur Marc Schintgen et Madame Ingrid Hoolants. Tous les mandats ont une durée de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 17 avril 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016443.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

KEHAM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 12.603.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04227, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016432.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

KEHAM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 12.603.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04225, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016434.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

KEHAM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 12.603.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016435.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

KEHAM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 12.603.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016437.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

KEHAM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 12.603.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016439.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

KEHAM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 12.603.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016440.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

LIPPERT TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.

H. R. Luxemburg B 43.683.

Im Jahre zweitausendunddrei, den neunten April.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

GIA GLOBAL INVESTMENT ACTIVITY S.A., eine Gesellschaft mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 37, route de Luxembourg,

hier vertreten durch Frau Kerstin Kleudgen, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-2430 Luxemburg, 36, rue Michel Rodange,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, gegeben in Luxemburg, am 7. April 2003.

Welche Vollmacht nach ne varietur Paraphierung durch die Bevollmächtigte und den unterfertigten Notar gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Komparentin, vertreten wie vorgeannt, ersuchte den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

1) die Komparentin ist alleinige Besitzerin aller Anteile der unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung LIPPERT TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l., R.C. Nummer B 43.683, mit Sitz in Grevenmacher, gegründet unter der Form einer Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung THIEL MOSKAU JOINT-VENTURE RUSSLAND INTERNATIONALE VERKEHRE, durch Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, am 26. März 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et associations Nummer 326 vom 12. Juli 1993.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals abgeändert und zuletzt durch Urkunde unter Privatschrift vom 14. Dezember 2001, wovon ein Auszug veröffentlicht wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 557 vom 10. April 2002

2) das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf vierunddreissigtausendsiebenhundertfünf Euro neun Cent (34.705,09) aufgeteilt in eintausend (1.000) Anteile mit einem Nennwert von vierunddreissig Euro siebenzig Cent (34,70) pro Anteil.

3) Der einzige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe zu verlegen.

Infolge dieses Beschlusses wird der erste Absatz von Artikel 2 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 2. Erster Absatz:** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Bevollmächtigte der Komparentin, hat dieselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: K. Kleudgen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, vol. 17CS, fol. 34, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(016879.3/230/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

**LIPPERT TRANSPORTS INTERNATIONAUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. THIEL MOSKAU JOINT-VENTURE RUSSLAND INTERNATIONALE VERKEHRE,
Société Anonyme).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxemburg B 43.683.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 416 du 9 avril 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(016878.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

AGENCE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R. C. Luxemburg B 5.271.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03983, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016408.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

GAMBALE ROOFING TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 84.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01077, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau - 2.033,83 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016213.3/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

ILOS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

H. R. Luxemburg B 44.684.

Im Jahre zweitausendunddrei, den neunten April.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft ILOS S.A. mit Sitz in Grevenmacher, R.C. Nummer B 44.684, gegründet durch eine Urkunde des Notars Christine Doerner, mit dem Amtssitz in Bettemburg, am 23. Juli 1993, welche im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 483 vom 16. Oktober 1993 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch eine Urkunde unter Privatschrift am 18. Dezember 2000, wovon ein Auszug im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 559 vom 23. Juli 2001 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt um siebzehn Uhr unter dem Vorsitz von Frau Kerstin Kleudgen, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Raymond Thill, maître en droit, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Marc Prospert, maître en droit, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die zweitausendeinhundert (2.100) Aktien mit einem Nennwert von fünfundzwanzig (25,-) Euro, welche das gesamte Kapital von zweiundfünfzigtausendfünfhundert Euro (EUR 52.500,-) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von der Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll zusammen mit den Vollmachten, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.
2. Entsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Satzung und des ersten Absatzes von Artikel 13 der Satzung.
3. Verschiedenes.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Ueberprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird nach L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe verlegt.

Infolgedessen werden der erste Absatz von Artikel 2 und der erste Absatz von Artikel 13 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 2. Absatz 1:** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»«**Art. 13. Absatz 1:** Eine jährliche Generalversammlung findet statt in Luxemburg an dem in der Einberufung angegebenen Ort, am ersten Dienstag des Monats Mai um 10 Uhr.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung um siebzehn Uhr fünfzehn für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: K. Kleudgen, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, vol. 138S, fol. 74, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(016881.3/230/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

ILOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 44.684.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 415 du 9 avril 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(016880.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

C & L INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 70.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01060, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 41.261,23 EUR
- Perte de l'exercice	- 17.067,38 EUR
- Report à nouveau	- 58.328,61 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016217.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

LA PREMIERE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 77.313.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01036, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 14.716,23 EUR
- Perte de l'exercice	- 12.232,64 EUR
- Report à nouveau	- 26.948,87 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016223.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MKI-VENTURES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 75.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01031, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	- 15.671,83 EUR
- Perte de l'exercice	- 60.155,85 EUR
- Report à nouveau	- 75.827,68 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016224.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

FARI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 66.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01018, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	- 27.972,25 EUR
- Perte de l'exercice	- 19.606,56 EUR
- Report à nouveau	- 47.578,81 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(016225.3/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

CeDerLux-Services, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R. C. Luxembourg B 79.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 4 avril 2003, réf. LSO-AD01002, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés.	1.692,61 EUR
- Perte de l'exercice	90.194,90 EUR
- /. Distribution d'un acompte sur dividende	- 87.000,00 EUR
- Report à nouveau	4.887,51 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Gérant

(016228.3/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

GET CREATIVE MARKETING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.
H. R. Luxemburg B 66.873.

Im Jahre zweitausendunddrei, den neunten April.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft GET CREATIVE MARKETING S.A., mit Sitz in Grevenmacher, R.C. Nummer B 66.873, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit dem Amtssitz in Bettemburg, am 27. Oktober 1998, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 6 vom 9. Januar 1999 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch eine Urkunde unter Privatschrift am 28. Juli 2000, wovon ein Auszug im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 106 vom 12. Februar 2001 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt um sechzehn Uhr fünfundvierzig unter dem Vorsitz von Frau Kerstin Kleudgen, Privatangeestellte, mit Berufsanschrift in L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Raymond Thill, maître en droit, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Marc Prospert, maître en droit, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die eintausendzweihundertfünfzig (1.250) Aktien ohne Nennwert, welche das gesamte Kapital von dreissig tausendneunhundertsechundachtzig Euro und neunundsechzig Cent (EUR 30.986,69) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von der Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll zusammen mit den Vollmachten, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.
2. Entsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Satzung

3. Verschiedenes.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird nach L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe verlegt.

Infolgedessen wird der erste Absatz von Artikel 2 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 2. Absatz 1:** Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung um siebzehn Uhr für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: K. Kleudgen, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, vol. 138S, fol. 74, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(016884.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

GET CREATIVE MARKETING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 66.873.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 414 du 9 avril 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(016883.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

SODI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 20.759.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

FIDUPAR

Signature

(016229.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

REALE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 53.651.

Extract of the Resolutions taken at the Meeting of the Board of Directors held on October 8th, 2002

- The resignation of FINIM LIMITED as Director is accepted.

- LOUV, S.à r.l., a Luxembourg limited company, with registered Office 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg be co-opted as a Director of the company on its replacement. Its mandate will lapse at the Annual General Meeting of 2007.

Certified true copy

REALE S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016368.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

CITORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 40.534.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03385, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2003.

FIDUPAR

Signatures

(016231.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

GIA GLOBAL INVESTMENT ACTIVITY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.

H. R. Luxemburg B 38.673.

Im Jahre zweitausendunddrei, den neunten April.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft GIA GLOBAL INVESTMENT ACTIVITY S.A., mit Sitz in Wasserbillig, R.C. Nummer B 38 673, gegründet unter der Bezeichnung GRASSETTO FINANCE (HOLDING) INT'AL durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Gérard Lecuit, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 3. November 1991, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 183 vom 6. Mai 1992 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde komplett neugefasst durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Gérard Lecuit, mit dem Amtssitz in Hesperingen, am 18. Juni 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 571 vom 20. Oktober 1997 veröffentlicht wurde.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch eine Urkunde unter Privatschrift am 14. Dezember 2001, wovon ein Auszug im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 557 vom 10. April 2002 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt um sechzehn Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Frau Kerstin Kleudgen, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-2430 Luxemburg, 36, rue Michel Rodange.

Dieselbe ernennt zum Schriftführer Herrn Raymond Thill, maître en droit, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Marc Prospert, maître en droit, mit Berufsanschrift in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxemburg.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die zwanzigtausend (20.000) Aktien ohne Nennwert, welche das gesamte Kapital von vierhundert fünfundsiebenzig tausendsiebenhundertsiebenundachtzig Euro und fünf Cent (EUR 495.787,05) darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von der Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll zusammen mit den Vollmachten, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe.
2. Verschiedenes.

Die Ausführungen der Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Ueberprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird nach L-2763 Luxemburg, 12, rue Ste Zithe verlegt.

Infolgedessen wird der erste Absatz von Artikel 2 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 2. Absatz 1:** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die Versammlung um sechzehn Uhr fünfundvierzig für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: K. Kleudgen, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, vol. 138S, fol. 74, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

A. Schwachtgen.

(016887.3/230/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

GIA GLOBAL INVESTMENT ACTIVITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 38.673.

Statuts coordonnés, suivant l'acte n° 413 du 9 avril 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(016886.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 avril 2003.

CROSS ATLANTIC ASSOCIATES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 27.080.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03405, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

FIDUPAR

Signatures

(016232.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

BT LONGMONT (LUXEMBOURG) I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 71.594.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Annuelle du 31 mars 2003.

Le mandat des gérants est renouvelé pour une période expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02349. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016243.3/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MISSOG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 28.011.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 14 novembre 2002

- La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, 109, rue de Merl, L-2146 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

- La démission de la société FINIM LIMITED de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Est nommée comme nouvel Administrateur en son remplacement, la société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2002.

Certifié sincère et conforme

MISSOG HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03061. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016390.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

BT LONGMONT (LUXEMBOURG) II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 71.901.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Annuelle du 31 mars 2003

Ayant constaté que les pertes reportées de la Société excédaient les seuils légaux de 50 % et 75 % du capital social, l'associé unique a décidé de poursuivre les activités de la société.

Le mandat des gérants est renouvelé pour une période expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD02350. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016246.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

V-PILE TECHNOLOGY HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 37.269.

AVIS RECTIFICATIF

Le présent avis annule et remplace le quatrième paragraphe enregistré le 17 mars 2003 (réf. LSO-AL03055) et déposé au registre de commerce et des sociétés le 18 mars 2003, publié au Mémorial C.

La convention de domiciliation conclue le 23 juillet 2001 entre PADDOCK S.A. et V-PILE TECHNOLOGY HOLDING (LUXEMBOURG) S.A. a été résiliée avec effet au 28 février 2003.

Pour publication et réquisition

V-PILE TECHNOLOGY HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03684. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016296.2/717/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

KENSINGTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.859.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

FIDUPAR

Signature

(016308.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

PALANDIS INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.906.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 octobre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme

PALANDIS INVESTMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016369.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

MEDIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 22.384.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} avril 2003, vol. 138S, fol. 65, case 4, que la société anonyme MEDIA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon, a été dissoute, que sa liquidation est close, les livres et documents sociaux étant conservés pendant cinq ans à L-3883 Schifflange, 26, rue Jean Wilhelm.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2003.

E. Schlessler.

(016352.3/227/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

MARNATMAJ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.436.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 septembre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

MARNATMAJ HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD02051. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016370.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

GIZMO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 35.650.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 29 octobre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire au 25 septembre 2002. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme

GIZMO HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016382.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

DHB INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 71.923.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04230, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Par Procuration

Signature

(016422.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

ELIS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle de Grasbusch.
R. C. Luxembourg B 48.681.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Puteaux (France) le 2 mai 2002

Il résulte dudit procès-verbal que:

Le Conseil a pris acte de l'adoption des comptes annuels de l'exercice clos le 31 janvier 2002 y compris les notes y relatives.

Puteaux, le 2 mai 2002.

Pour extrait certifié conforme

O. Nadal

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03049. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016385.2/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

NR PARTICIPATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 65.241.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 avril 2002

- Est nommée Administrateur supplémentaire Madame Françoise Dumont, employée privée, 22, C. Aischdall, L-8480 Eischen. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

Certifié sincère et conforme

NR PARTICIPATION S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016386.3/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

AZZURRI INTERNAZIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.198.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 9 octobre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Certifié sincère et conforme

AZZURRI INTERNAZIONALE S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016387.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

IMPRIMERIE DE L'EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 6.968.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016411.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

WORDFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 57.920.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 4 octobre 2002

- La société LOUV, S.à r.l., S.à r.l. de droit luxembourgeois, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, a été cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de la société FINIM LIMITED, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme
WORDFIN S.A.
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03059. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016389.3/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

GARAGE MARTIN LOSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 75, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 8.929.

—
EXTRAIT

Décision du gérant statutaire Monsieur André Losch (prise dans le cadre de la gestion journalière de la Société) en date du 15 avril 2003:

«Monsieur Mathias Kiewel, directeur, demeurant à L-3508 Dudelange, 15, op Lenkeschlei, a été désigné comme fondé de pouvoir dûment autorisé à signer au nom de la Société, agissant par son gérant statutaire, toute ordonnance de paiement jusqu'à concurrence d'un montant de 400.000,- LUF (9.916,- €) et d'accomplir tous les actes judiciaires et/ou extrajudiciaires se rattachant directement et/ou indirectement à ces ordonnances de paiement.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour le GARAGE M. LOSCH, S.à r.l.
A. Losch
Le gérant statutaire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016418.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

CASOCHRI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 34.336.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016423.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

FINANCIERE IMMOBILIERE DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 42.198.

—
Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD03847, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Administrateur-délégué

(016467.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

GARAGE M. LOSCH, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-2610 Luxembourg-Bonnevoie, 88, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 15.733.

EXTRAIT

Décision de l'associé commandité Monsieur André Losch (prise dans le cadre de la gestion journalière de la Société) en date du 15 avril 2003:

«Monsieur Francis Feltes, demeurant à L-5322 Contern, 1, impasse de la Forêt, a été désigné comme fondé de pouvoir dûment autorisé à signer au nom de la Société, agissant par son associé commandité, toute ordonnance de paiement jusqu'à concurrence d'un montant de 400.000,- LUF (9.916,- €) et d'accomplir tous les actes judiciaires et/ou extrajudiciaires se rattachant directement et/ou indirectement à ces ordonnances de paiement.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour le GARAGE M. LOSCH, S.e.c.s.

A. Losch

L'associé commandité

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04309. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016431.2/260/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

GARAGE M. LOSCH, S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-2610 Luxembourg-Bonnevoie, 88, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 15.733.

EXTRAIT

Décision de l'associé commandité Monsieur André Losch (prise dans le cadre de la gestion journalière de la Société) en date du 15 avril 2003:

«Monsieur Fernand Urbany, directeur, demeurant à L-3671 Kayl, 36, rue des Prés, a été désigné comme fondé de pouvoir dûment autorisé à signer au nom de la Société, agissant par son associé commandité, toute ordonnance de paiement jusqu'à concurrence d'un montant de 400.000,- LUF (9.916,- €) et d'accomplir tous les actes judiciaires et/ou extrajudiciaires se rattachant directement et/ou indirectement à ces ordonnances de paiement.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 avril 2003.

Pour le GARAGE M. LOSCH, S.e.c.s.

A. Losch

L'associé commandité

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04310. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016429.2/260/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

LILY INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 75.920.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 24 mars 2003 a pris acte de la démission du commissaire aux comptes à partir de l'exercice 2002.

La société CeDerLux-Services, S.à r.l., avec siège social au 4, rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg a été nommée en son remplacement. Décharge pleine et entière a été accordée au commissaire sortant.

Son mandat prendra fin au plus tard à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2003, réf. LSO-AC04769. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016438.3/693/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

MANAKIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 84.005.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016424.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

STEMA INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 58.516.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04207, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016425.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

HELIANTHE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 84.115.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016426.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

AMADINE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 84.117.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016427.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

COTINGA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 84.116.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04195, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016428.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

ASTRILD HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 84.088.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04198, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2003.

Signature.

(016430.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

OWAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 85.449.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 9 avril 2003, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. L'assemblée prend acte de la démission des trois administrateurs:
 - Monsieur Jean-Marie Nicolay, licencié en droit, né le 17 février 1962 à B-Chimay, domicilié professionnellement au 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;
 - Monsieur Marc Van Hoek, expert-comptable, né le 28 janvier 1965 à B-Berchem, domicilié professionnellement au 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg;
 - Madame Laurence Braun, employée privée, née le 19 août 1962 à F-Belfort, domiciliée au 172, rue des Bois, B-6700 Arlon.

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à L-Esch-sur-Alzette, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à B-Arlon, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à D-Trier, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2009.

3. L'assemblée prend acte de la démission de la société LUXFIDUCIA, S.à r.l., avec siège social au 71, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg de son mandat de Commissaire aux comptes et nomme en son remplacement la société CEDER-LUX-SERVICES, S.à r.l., avec siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes à Luxembourg, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2009.

4. Par votes spéciaux, décharge pleine et entière et accordée aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat et gestion jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03745. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016445.3/693/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

WANCHAI EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.119.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, vol. 490, réf. LSO-AD00966, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 avril 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(016504.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

WANCHAI EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.119.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 avril 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

Signature

(016505.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

PROVIDENTIELLE HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 54.870.

EXTRAIT

Les administrateurs Marc Schintgen, Sylvie Allen-Petit, Ingrid Hoolants, Robert Zahlen et la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. ainsi que le commissaire aux comptes, Madame Nadine Schintgen, ont remis leur démission avec effet au 31 mars 2003.

Le siège social (1 rue Goethe à L-1637 Luxembourg) a été dénoncé à cette même date du 31 mars 2003.

Le contrat de domiciliation signé en date du 5 juillet 2001 a été résilié en date du 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016447.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

FINANCIERE D'ACQUISITIONS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 54.857.

EXTRAIT

Les administrateurs Marc Schintgen, Sylvie Allen-Petit, Ingrid Hoolants, Robert Zahlen et la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. ainsi que le commissaire aux comptes, Madame Nadine Schintgen, ont remis leur démission avec effet au 31 mars 2003.

Le siège social (1 rue Goethe à L-1637 Luxembourg) a été dénoncé à cette même date du 31 mars 2003.

Le contrat de domiciliation signé en date du 5 juillet 2001 a été résilié en date du 31 mars 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2003, réf. LSO-AD04231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016450.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

D.M.E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R. C. Luxembourg B 41.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03107, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour D.M.E., S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(016483.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

FUN INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 33.811.

RECTIFICATIF

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 septembre 2002

- Pour la publication au Mémorial C n° 54 du 20 janvier 2003: veuillez lire sur l'extrait des résolutions la date du 25 septembre 2002 en lieu et place du 23 septembre 2002.

Certifié sincère et conforme

FUN INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016384.2/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

I.D.S. DISTRIBUTION SERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4467 Soleuvre, 87, rue de Limpach.
R. C. Luxembourg B 54.862.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03110, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour I.D.S. DISTRIBUTION SERVICE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(016484.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

EDIPRINT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 88.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 2003, réf. LSO-AD03114, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour EDIPRINT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(016486.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

SIGNAL LUX INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.458.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, vol. 490, réf. LSO-AD00964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 avril 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(016508.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

JB INVESTMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.918.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, vol. 490, réf. LSO-AD00964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 avril 2003.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(016509.3/587/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

ATR SPECIAL ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 53.371.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03510, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 avril 2003.

Signature.

(016578.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

FL SELENIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.**Capital souscrit: EUR 192.337.375,-.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.385.

Les actionnaires ont décidé, lors de l'assemblée générale du 27 décembre 2002, d'approuver le transfert de parts sociales représentatives du capital de la société. Ce transfert donne lieu à une modification de l'actionnariat qui est désormais composé comme suit:

Associés de FL SELENIA, S.à r.l. / Siège social / adresse professionnelle / Date de naissance / Immatriculation / Lieu de naissance / Pays	Parts sociales ordinaires A	Parts sociales ordinaires B	Parts sociales préférentielles
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 1 LIMITED, Thames Place, 44 Pall Mall, London SW1Y 5JG, 3637206, Grande-Bretagne	193.247	-	1.101.845
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 2 LIMITED, Thames Place, 44 Pall Mall, London SW1Y 5JG, 3637180, Grande-Bretagne	22.277	-	127.020
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 3 LIMITED, Thames Place, 44 Pall Mall, London SW1Y 5JG, 3637161, Grande-Bretagne	386.280	-	2.202.482
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 4 LIMITED, Thames Place, 44 Pall Mall, London SW1Y 5JG, 3637144, Grande-Bretagne	84.037	-	479.158
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 5 LIMITED, Thames Place, 44 Pall Mall, London SW1Y 5JG, 3637113, Grande-Bretagne	24.524	-	139.830
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 6 LIMITED, Thames Place, 44 Pall Mall, London SW1Y 5JG, 3637093, Grande-Bretagne	54.609	-	311.365
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 7 LIMITED, Thames Place, 44 Pall Mall, London SW1Y 5JG, 3637417, Grande-Bretagne	37.453	-	213.550
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 8 LIMITED, Thames Place, 44 Pall Mall, London SW1Y 5JG, 3637412, Grande-Bretagne	6.741	-	38.438
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 9 LIMITED, Thames Place, 44 Pall Mall, London SW1Y 5JG, 3637401, Grande-Bretagne	25.378	-	144.700
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 10 LIMITED, Thames Place, 44 Pall Mall, London SW1Y 5JG, 3637395, Grande-Bretagne	30.903	-	176.199
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 11 LIMITED, Thames Place, 44 Pall Mall, London SW1Y 5JG, 3637389, Grande-Bretagne	52.090	-	297.003
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 12 LIMITED, Thames Place, 44 Pall Mall, London SW1Y 5JG, 3637384, Grande-Bretagne	51.709	-	294.831
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 13 LIMITED, Thames Place, 44 Pall Mall, London SW1Y 5JG, 3637358, Grande-Bretagne	52.238	-	297.848
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 14 LIMITED, Thames Place, 44 Pall Mall, London SW1Y 5JG, 3637345, Grande-Bretagne	48.746	-	277.935
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 15 LIMITED, Thames Place, 44 Pall Mall, London SW1Y 5JG, 3637337, Grande-Bretagne	48.682	-	277.573
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES 16 LIMITED, Thames Place, 44 Pall Mall, London SW1Y 5JG, 3637321, Grande-Bretagne	6.350	-	36.205
DOUGHTY HANSON & CO III NOMINEES A LIMITED, Thames Place, 44 Pall Mall, London SW1Y 5JG, 3637304, Grande-Bretagne	773	-	4.405
OFFICERS NOMINEES Ltd, Thames Place, 44 Pall Mall, London SW1Y 5JG, 3047123, Grande-Bretagne	13.963	-	79.613

M. Aldino Bellazzini, Via Carlo Alberto Dalla Chiesa n° 3, Sale- rano Canavese (TO) - Italy, 10.08.1948, I-Fivizzano (MS)		31.000	
Mme Daniela Maria Lucia Savio, 181, Via Nizza, Turin - Italy, 8.10.1950, I-Torino (TO)	500	700	
M. Renato Burza, 7, Vicolo Quaro, Montalto Dora, Turin - Italy, 23.2.1946, I-Pedivigliano (CS)		8.800	
Mme Enrica Chiantelassa, 10, Via Aosta, Cansi Canavese, Turin - Italy, 19.6.1951, I-Torino (TO)		2.000	
M. Alfio Bonciolini, 16, Via Cueno, Turin - Italy, 15.2.1953, I- Buggiano (PT)		2.400	
M. Jeff Hoch, 1320 Westmoor Trail - Winnetka, Illinois 60521 - USA, 24.3.1955, USA-Evanston (IL)		3.960	
M. Richard Biagi, 423, West Fourth Street, Hinsdale Illinois 60521 - USA, 25.11.1943, USA-Chicago (IL)		330	
M. Maurizio Campolucci, Via Aosta 21/A, 10016 Montaldo Dora - Italy, 12.8.1947, I-Mondavio (PS)		330	
M. Silvano Carotenuto, Theodor Heusse 51, 74223 Flein, Heil- bronn - Germany, 12.11.1953, I-Portici (NA)		330	
M. Luis Jose Coloma Romaguera, Calle Muntaner 499 3° 2a, 0822 Barcelona - Spain, 19.3.1952, SP-Barcelone		330	
M. Livio Guida, Ul Geltrudy 7 - M 11, Krakow, Poland, 8.2.1959, I-Napoli (NA)		330	
M. Mario Lamola, Rua Alves do Vale, 11 - apt 301, Bairro Luxemburgo, 33380 Belo Horizonte MG, Brazil, 30.4.1947, I-Late- rza (TA)		665	
M. Giovanni Mezzo, Via Tetti Olli, 10045 Piossasco - Italy, 14.8.1948, I-Torino (TO)		330	
M. Giuseppe Natoli, Corso Svizzera, 10143 Torino - Italy, 12.12.1945, I-S. Agata Militello (ME)		330	
M. Bradley Nevin, 4142 South Regal Manor Court, Newberlin, Wisconsin 53151 - USA, 8.1.1959, USA-Ottawa (IL)		330	
M. Mario Passerone, 23 Holmes Court Carlisle Avenue, AL 35 LR St Albans, Herts, England, 18.11.1946, I-Taranto (TA)		330	
M. William Wermuth, 504 Scarborough Drive 500 Greer, South Carolina, 29650 USA, 17.1.1948, USA-Jersey City (NJ) . . .		500	
Total:	1.140.500	52.995	6.500.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2003, réf. LSO-AD00740. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016580.3/581/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2003.

CRUSHING ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.838.

* Il résulte de deux lettres adressées aux actionnaires de la société CRUSHING ENGINEERING S.A. le 18 décembre 2002 que M. Claudio Paltenghi et Madame Gabriella Guaita ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs.

* De plus, il est communiqué que l'administrateur Helios Jermini est décédé en date du 5 mars 2002.

* Le siège de la société CRUSHING ENGINEERING S.A., société anonyme de droit luxembourgeois sise au 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés près le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 73.838, a été dénoncé avec effet au 31 mars 2003 par son agent domiciliaire.

* La convention de domiciliation conclue le 13 décembre 2000 entre PADDOCK S.A. et CRUSHING ENGINEERING S.A. a été résiliée avec effet au 31 mars 2003.

Pour publication et réquisition

PADDOCK S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03680. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016293.3/717/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

SCOUT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 78.656.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 6 mars 2003, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 mars 2003, vol. 875, fol. 46, case 2, que la société anonyme holding SCOUT HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 78.656, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 344 du 11 mai 2001, au capital social de deux millions deux cent quatre-vingt-quatre mille couronnes islandaises (ISK 2.284.000,-) représenté par vingt-deux mille huit cent quarante (22.840) actions d'une valeur nominale de cent couronnes islandaises (ISK 100,-) chacune, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société anonyme SCOUT HOLDING S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 avril 2003.

J.-J. Wagner.

(015950.3/239/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2003.

COFIMETAL S.A. (COMPAGNIE FINANCIERE DE METALLURGIE), Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.801.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire

qui s'est tenue le 22 mai 2002 à 16.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance lors de cette assemblée.
- L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et de COSAFIN S.A., ainsi que le mandat de Commissaire aux Comptes de V.O. CONSULTING S.A.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2002.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03922. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(016325.3/1172/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

COFIMETAL S.A. (COMPAGNIE FINANCIERE DE METALLURGIE), Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.801.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2003, réf. LSO-AD03929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2003.

FIDUPAR

Signatures

(016319.3/1172/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2003.
